

10.2

LE RÉPONDANT A UNE MAIN MINIMALE

(24-11-11)

INTRODUCTION

L'objectif du Thème précédent consistait à démontrer un raisonnement bien systématisé que l'on peut résumer par *trois réflexes* du répondant.

Et, selon le concept de **RÉSOLUTION** inhérent aux enchères (V. **Pr. 2.2:3**), il est évident que la réponse dans ce protocole d'ouverture se doit d'être aussi constituée de deux niveaux d'information. D'abord elle doit décrire un *CONTENU*, c'est-à-dire une **description spécifique** ayant pour but d'établir une réelle base de données **qualitatives et quantitatives**. Puis, chaque déclaration d'enchère doit définir un **potentiel**, c'est le *CONTENANT*. C'est le ratio *contenu/contenant* qui donne un *sens directionnel* à l'enchère.

Pour illustrer simplement ce concept, on peut dire qu'une petite information qui *emplit totalement un petit contenant* implique une résolution **élevée** au même titre qu'une plus grosse d'information remplissant totalement un contenant plus grand.

Par exemple, un soutien simple aussi bien qu'un soutien à la manche sont des enchères à résolution élevée ce qui signifie qu'elles n'exigent pas de réplique de la part du partenaire.

À l'autre bout, une information *petite* (dans le sens de partielle) transmise dans un grand contenant — on parle alors d'enchère à basse résolution car le *contenant est peu rempli* — avertit le partenaire que les enchères doivent continuer, soit pour un tour, soit jusqu'au niveau de la manche et même jusqu'à la recherche de chelem selon le contexte.

10.2 -1

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'exemple le plus simple d'une enchère à basse résolution est l'annonce d'une *nouvelle couleur impérative pour un tour* qui affirme implicitement un pointage indéfini. Mais il existe beaucoup d'autre enchères à basse résolution : la *deuxième nouvelle couleur du répondant*, une enchère affirmant un pointage maximum, un soutien forcing, un contrôle de niveau 3 ou de niveau 4, une déclaration de main maximale de part et d'autre, etc...

10.2.1 LA DEMANDE DE TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME

La détention par le répondant — face à 1 SA — d'une suite Majeure au moins cinquième s'accorde avec le *premier réflexe*. Il devient donc obligatoire de faire savoir en priorité cette information quelque soit le pointage détenu.

À la différence du système de bridge Standard, cette description doit se faire de façon **artificielle** pour les raisons énoncées plus tôt. La technique du TRANSFERT est cependant connue universellement même si son emploi n'est pas généralisé et, surtout, rarement optimisé.

En effet, il est important de *jouer les transferts* selon un protocole bien précis pour pouvoir en retirer tous les bénéfices potentiels. Et, le cas de la **main minimale** chez le répondant procure le meilleur rapport *efficacité/simplicité* pour en débiter l'apprentissage.

Il y a plusieurs types de transferts, celui décrivant une Majeure au moins cinquième, celui pour une ou deux Majeures strictement quatrième et ceux pour les suites mineures de différent acabit (sans compter ceux associés à l'ouverture à la *Flannery*).

10.2 -2

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Pour simplifier les choses, lorsque l'on parle de TRANSFERT sans y ajouter de précision, cela fait référence aux demandes de TRANSFERT affirmant une MAJEURE AU MOINS CINQUIÈME.

La première règle à retenir est la suivante. C'est le seul transfert qui peut être utilisé lorsque le répondant détient une main minimale, c'est-à-dire avec une main dont le pointage débute à **0 HL**.

PRINCIPE 10.2:1 TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME ET MAIN MINIMALE

- 1) Dans un contexte d'Ouverture ou de Réouverture à 1 SA, le répondant qui détient une main minimale (0 à 7 HL) et une suite Majeure au moins cinquième doit prioritairement faire une DEMANDE DE TRANSFERT quelque soit la validité de de la suite.**

Pour ce faire, le RÉPONDANT annoncera:

⇒ **2 CARREAUX** pour demander transfert à Coeur,

⇒ **2 COEURS** pour demander le transfert à Pique.

En cas de possession de deux suites Majeures, le répondant annoncera la meilleure suite.

- 2) L'ouvreur doit *toujours accepter un transfert pour une Majeure* même s'il ne possède qu'un faible doubleton.**

Pour ce faire, il déclare tout simplement la couleur exigée au niveau 2 mais il lui est possible de le faire au niveau 3 si sa main rencontre certains critères.

10.2 -3

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

On constate qu'une demande de TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME correspond à une enchère à très basse résolution. Il est effectivement impossible pour l'OUVREUR de connaître dès la première enchère du répondant quel est le pointage de ce dernier étant donné que sa demande de transfert ne donne aucune information tant sur les limites inférieure que supérieure de ce pointage.

Cette résolution est si faible (*contenant non plein*) que, même si le répondant semble gaspiller un tempo, de même que l'ouvreur qui doit lui-aussi dilapider son propre tempo en acquiesçant tout bonnement à la demande de son équipier, cela n'est qu'une apparence de gaspillage d'espace.

En effet, la demande du répondant donne une information cruciale, soit la présence d'une Majeure au moins cinquième, et la *simple* acceptation du transfert donne déjà une description de la main l'ouvreur (en ne majorant pas le transfert) sans aucune élévation des enchères par rapport aux déclarations naturelles du système Standard.

L'ouvreur fournit donc une description par **RÉCIPROCITÉ** (V.Pr. 1.14.3:2) quand il n'utilise pas la *MAJORATION DU TRANSFERT*. Il est donc très utile d'intégrer cette description dans un système global de communications.

**PRINCIPE 10.2:2 MAJORATION D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT
POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME**

Après Ouverture ou Réouverture à 1 SA, une MAJORATION d'une demande de transfert pour une Majeure cinquième s'effectue en déclarant à saut au niveau 3, soit:

⇒ **3 COEURS** sur la demande de transfert **2 Carreaux**;

⇒ **3 PIQUES** sur la demande de transfert **2 Coeurs**.

L'ouvreur qui majore sa déclaration après cette demande de transfert affirme:

⇔ **une main maximale de 17 - 18 HL, ou 18 PP ou + après réévaluation;**

⇔ **ainsi qu'un soutien quatrième valable, ou équivalent, pour la Majeure demandée (4 cartes avec 1 GH ou 3 cartes avec 2 GH).**

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Une majoration d'un transfert signifie donc que l'ouvreur a un fit valable à **9 cartes**, ou l'équivalent. Quand ce n'est pas vraiment le cas, il est beaucoup plus simple de ne pas élever le niveau des enchères indûment car il n'y a pas de danger qu'un éventuel *surplus* ne puisse être précisé à cause d'un manque d'espace ou d'un arrêt impromptu des enchères.

La suite des communications après l'acceptation d'une demande de transfert pour une Majeure au moins cinquième est relativement élémentaire lorsque le répondant ne détient qu'une MAIN MINIMALE.

Lorsque l'ouvreur accepte le transfert de façon régulière, le répondant dont la main ne dépasse pas les 7 HL doit **toujours** redéclarer *Passe*. Cela pour la bonne raison que l'ouvreur peut ne posséder qu'un banal doubleton en s'outien pour la Majeure demandée ainsi qu'un pointage de base, soit 16 HL.

Par contre, lorsque l'ouvreur MAJORE la demande de transfert, le répondant ayant une main minimale devient alors autorisé d'exécuter une véritable réévaluation complète de sa main. Un tel renseignement peut alors amener de sa part une déclaration de manche advenant que la réévaluation dévoile un pointage de Puissance de **8 PP** ou plus.

Finalement on se doit d'affirmer le principe suivant. Les communications entre l'ouvreur et le répondant se termine par la force de choses au quatrième tempo lorsque le répondant détient entre 0 et 7 HL.

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 10.2:3 REDÉCLARATION DU RÉPONDANT AVEC UNE MAIN MINIMALE

Après une demande de transfert pour une Majeure au moins cinquième, le répondant ayant un pointage de 0 à 7 HL doit toujours redéclarer:

⇒ *PASSE* ⇔ **sur un transfert accepté à 2 Coeurs ou à 2 Piques.**

Si le transfert est majoré par l'ouvreur, le répondant peut gager la manche à la condition qu'une réévaluation de la main confirme un Pointage de Puissance d'au moins 8 PP; donc,

⇒ 4 Coeurs ⇔ **sur un transfert majoré à 3 Coeurs;**

⇒ 4 Piques ⇔ **sur un transfert majoré à 3 Piques.**

L'ouvreur ne peut que Passer sur ces déclarations du répondant.

Si le pointage de Puissance ne dépasse pas 7 PP, le répondant doit tout simplement *Passer* et le contrat se conclut alors au niveau 3.

Il faut respecter systématiquement cette approche basique car le Principe qui vient d'être énoncé est facilement oublié par les débutants et certains joueurs moyennement expérimentés à cause de l'apparent danger d'une main potentiellement sans pointage ou avec une suite d'atout faible chez le répondant.

Voici comment les communications peuvent se dérouler lorsque le répondant détient une main **minimale** — c'est-à-dire un pointage oscillant entre 0 à 7 HL.

10.2 -6

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.2:1 TRANSFERT demandé par le répondant possédant un pointage minimum

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	Passe	...
b)	1 SA	Passe	2 Co	Passe
	3 Pi	Passe	Passe	...

PS: *Toutes les enchères du système BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL ne sont jamais identifiées avec des astérisques car elles sont considérées comme la norme en vigueur dans ce Livre.*

COMMENTAIRES:

- a)** **Passe.** Le répondant doit obligatoirement annoncé *Passe* lorsque son pointage est **minimum**; l'ouvreur a peut-être un doubleton à Coeur et un bien meilleur soutien à Pique.
- b)** Cette fois, l'ouvreur est enchanté de la demande de transfert pour le Pique de son répondant. L'ouvreur détient obligatoirement un soutien de **4 cartes avec 1 GH** ou **3 cartes avec 2 GH** et son pointage est de catégorie **maximale**, soit 18 HL/PP (*une main de 17 HL est donc possible à condition de valoir 18 PP*) . Dans ce cas-ci, lorsque le répondant **Passe**, cela signifie que sa main est strictement minimale. Le contrat sera peut-être plus risqué par rapport à certaines autres équipes qui sont réticentes à majorer les transferts mais il est quand même réalisable dans la majorité des cas. Avec 8 PP après réévaluation, le répondant va gager la manche.

10.2 -7

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.2.2 MAIN MINIMALE SANS SUITE MAJEURE CINQUIÈME

On peut simplifier la redéclaration du répondant qui ne détient pas de suite Majeure au moins cinquième en disant qu'il doit toujours *Passer* lorsque le pointage est essentiellement minimum, soit entre 0 et 7 HL.

PRINCIPE 10.2.1:4 REDÉCLARATION DU RÉPONDANT AVEC UNE MAIN MINIMALE ET AUCUNE SUITE MAJEURE CINQUIÈME

Après Ouverture à 1 SA ou Réouverture à 1 SA, le répondant doit toujours déclarer Passer lorsqu'il ne détient pas de suite Majeure au moins cinquième et que le pointage se situe dans la catégorie minimale, soit entre 0 à 7 HL.

On peut conclure ce Thème en disant que l'obligation rationnelle de ne pas tenter d'explicitier davantage les mains **minimales** chez répondant après une Ouverture à 1 SA, fait en sorte que les réponses (directement sur 1 SA) telles que: **2 TRÈFLES**, **3 TRÈFLES** et **3 CARREAUX** peuvent être *réservées* à des fins plus rentables.

SECTION PRATIQUE 10.2

Ex. 10.2:1 Comment décririez-vous ces mains minimales si votre partenaire ouvre à 1 SA et que les enchères se déroulent de la manière suivante?

	1	2	3	4	
	1 SA	Passe	?	Passe	
	2 Co	Passe	?	...	
a)	A V 9 8 10 8 7 5 4 V 5 2 6	b)	9 8 4 A D 8 6 4 8 10 7 3 2	c)	9 6 R V 10 6 4 2 V 4 10 8 2

RÉPONSES:

- a)** **2 Carreaux.** Il faut toujours prioriser une suite majeure cinquième par rapport à une suite quatrième car les chances de trouver un fit valable y sont supérieures. La rédéclaration du répondant sera évidemment **Passe** car il est inutile d'espérer mieux qu'un contrat partiel.
- b)** Il y a une suite cinquième de belle qualité; il faut assurément répondre par une demande de transfert, soit 2 Carreaux.

Le répondant doit s'en tenir au système d'évaluation Honneur-Longueur avec Complément car il y a trop de risque que l'ouvreur ne possède qu'un banal doubleton à Coeur et 16 HL seulement; le répondant va devoir redéclarer **Passe**. Cependant, avec une couleur moins trouée, il aurait été correct d'ajouter un point suivant la logique de la réévaluation abrégée ce qui aurait alors classé cette main dans la catégorie intermédiaire et autorisé une deuxième annonce pour le répondant.

10.2 Le Répondant a une main minimale
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **2 Carreaux.** Il y a nécessairement un fit régulier à 8 cartes. On peut donc réévaluer immédiatement la main. La réévaluation transforme ces 6 HL en 5 PP; il y a 4 PH non perdants plus 1 point pour les deux doubletons et il ne faut pas ajouter de point pour l'atout car il n'y a rien de plus que ce qui est nécessaire pour justifier la réévaluation. Il faut donc **Passer** au deuxième tour à moins que l'Ouvreur majore le transfert.

Ex. 10.2:2 Comment décririez-vous ces mains minimales si votre partenaire réouvre les enchères à 1 SA et que les communications se déroulent de la manière suivante?

	1	2	3	4
	1 Co	1 SA	Passe	?

<p>a) D V 8 7 5 --- 6 5 2 D 10 7 4 3</p>	<p>b) 9 8 4 A V 6 4 2 8 10 7 3 2</p>	<p>c) D 9 6 4 --- V 4 V 10 8 7 5 4 2</p>
---	---	---

RÉPONSES:

- a) L'équipe 2 ⇔ 4 se retrouve bel et bien en situation d'offensive des enchères malgré qu'il y a ait eu ouverture des enchères par l'équipe adverse. On se doit donc d'appliquer les trois réflexes habituels du répondant. Il y a un constat positif à la première répartie; la réponse se doit d'être une demande de transfert pour le Pique, donc **2 Coeurs !**

À noter que le répondant qui annonce une répétition de la couleur des opposants exécute bel et bien une demande de **transfert** tout en déclarant une **enchère Cue-Bid**. Au plan sémantique, on parle de **Cue-Bid de Transfert (V.Pr. 6.4:1 et :2)**.

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 6.4:1 CRITÈRES DE CONTEXTE DU CUE-BID DE TRANSFERT

Il y a Cue-Bid de Transfert lorsqu'il y a:

- **Ouverture à la couleur** par l'équipe adverse,
- **Réouverture à Sans-Atout au niveau 1 ou 2** par le partenaire,
- **répétition de la couleur d'ouverture adverse par le défenseur-répondant, c'est-à-dire le joueur qui répond à la Réouverture à Sans-Atout.**

PRINCIPE 6.4:2 DÉFINITION DU CUE-BID DE TRANSFERT

La signification du Cue-Bid de Transfert est tout à fait identique au type de demande de transfert qui serait normalement utilisée dans un contexte sans compétition d'enchères.

- b) Le partenaire qui a réouvert à 1 SA doit obligatoirement arrêter le Coeur des adversaires. Il est inutile d'espérer mieux qu'un contrat partiel et il est techniquement impossible de Contrer pour la pénalité; de plus, il est non recommandé de jouer un contrat à Sans-Atout à cause du singleton et du pointage combiné mal réparti. Comme il y a assurément un très bon fit à 9 cartes, il faut tout répondre selon les règles propres à l'ouverture à 1 Sans-Atout. Il faut donc annoncer une demande de transfert à Coeur, soit **2 Carreaux**.
- c) Cette main est minimale et il est alors déconseillé d'utiliser la convention *2 Trèfles Stayman*. Parallèlement, il y a effectivement un fit de 9 cartes assurées à Trèfle mais il faut au moins 10 HL ou 10 PP ainsi qu'une suite d'atout avec des Honneurs pour justifier l'emploi d'une des quatre conventions servant à analyser les fits en mineure. Plusieurs joueurs utilisent la convention du **3 Trèfles faible*** mais le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* a plutôt réservé cette enchère — ainsi que *3 Carreaux* — pour rechercher des contrats de manche et de chelem.

10.2 -11

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- * Il est plus rentable de jouer un contrat, plus facile, à 1 SA qu'un contrat partiel risqué et peu payant exigeant 9 levées en mineure. Bref, il ne faut pas utiliser cette convention.

Ex. 10.2:3 **Décrivez ces mains minimales si votre partenaire annonce en défensive d'enchères un Contre de Surenchère à Sans-Atout.**

1	2	3	4
1 SA	Passe	Passe	Contre
Passe	?		

a)	R 8 7 6 5 V 6 4 6 2 7 4 3	b)	D 8 6 4 R 10 6 4 8 10 7 3 2	c)	9 8 4 --- 10 7 4 R V 8 7 5 4 2
----	------------------------------------	----	--------------------------------------	----	---

RÉPONSES:

- a) Le Contre de Surenchère à Sans-Atout est une contre-attaque de l'équipe en défensive d'enchères; on considère cette surenchère d'ouverture comme une véritable **Réouverture** des enchères (V. *Thème 1.11 p. 1.11 -193*, CHAPITRE 1)

Un très grand nombre d'équipes surutilisent l'ouverture à 1 SA pour profiter de son côté obstructif en abaissant le pointage normalement requis. Quoiqu'il en soit, il faut éviter de se limiter à Contrer un contrat adverse à 1 SA systématiquement pour la Pénalité.

Donc, dans le cas présent, le répondant annoncera **2 Coeurs** avec la certitude de jouer un fit à Pique à 8 cartes du bon côté; c'est-à-dire l'atout du côté de la main faible sans exposer l'ouvreur au mort.

- b) Il n'y a pas de Majeure cinquième et le pointage est seulement minimum, il est donc impossible de décrire les majeures quatrièmes. Le répondant doit déclarer **Passe** ce qui transforme de facto la surenchère d'ouverture en CONTRE DE PÉNALITÉ.

10.2 -12

10.2 Le Répondant a une main minimale
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Il faut répondre négativement aux deux premiers réflexes. Il faut tout de même de prendre le temps d'évaluer le pointage. Il y a une couleur spécifiée *sixième équivalente* et 7 HL. Le pointage de Puissance n'atteint pas les 10 PP requis, le répondant doit se résigner à déclarer **Passe**. Il n'est pas interdit de rechercher un fit en mineure si les exigences sont remplies mais il est généralement plus rentable avec un bon pointage dans les mineures de transformer ce Contre en pénalité (en *Passant*) étant donné que le Contre du Réouvreur garantit une certaine couverture pour les majeures et qu'un contrat partiel en mineure est peu payant comparativement à un contrat Contré réussi.

Ex. 10.2:4 Comment décririez-vous ces mains minimales si votre partenaire ouvre à 1 SA et que les enchères se déroulent de la manière suivante?

	1	2	3	4	
	Passe	Passe	Passe	1 SA	
	Passe	?	Passe	3 Pi	
	Passe	?	
a)	V 9 8 6 3 10 8 6 4 2 V 7 3	b)	V 10 9 8 7 4 4 8 D 10 9 7 2	c)	9 6 4 3 2 7 R D 9 7 5 8 6

RÉPONSES:

- a) Il faut annoncer une demande de transfert quelque soit le pointage. Le répondant déclare au premier tour sa meilleure suite cinquième majeure lorsqu'il en possède un duo; donc **2 Coeurs** car cette suite possède deux petits Honneurs.

Au deuxième tour, le répondant constate que l'ouvreur a majoré son acceptation du transfert demandé à Pique en déclarant à saut (V. **Pr. 10.2.1:2**). Il y a donc un excellent fit et il serait indiqué de déclarer la manche si la Puissance de main du répondant atteignait la catégorie intermédiaire. Cette main se réévalue à 4 PP, il faut déclarer **Passe** et jouer un contrat partiel au niveau 3.

10.2 Le Répondant a une main minimale
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) Il faut demander le transfert pour une Majeure au moins cinquième, le répondant annonce d'abord **2 Coeurs**.

Devant une majoration de sa demande de transfert, le répondant peut et doit réévaluer minutieusement son jeu. Il y a 3 PH non perdants, 1 PP pour le 9^{ième} atout et 6 PP pour les deux singletons — à noter que sans un excellent fit, on ne pourrait adjuger tous les points de courte. Avec un total de 10 PP, il est justifié de redéclarer **4 Piques**.

- c) Même si la suite mineure est plus intéressante que la suite majeure, il faut annoncer d'abord une suite **Majeure** cinquième (et même quatrième, avec au moins 8 HL bien entendu). Rassurez-vous, lorsque le pointage est suffisant, soit 10 HL, vous allez apprendre plus loin qu'il est désormais possible d'analyser toutes les options possibles via l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur*. Ici, il faut donc répondre en priorité par une demande de transfert à **2 Coeurs**.

Devant l'assurance d'un très bon soutien et de 18 HL ou PP de la part de l'ouvreur, le répondant réévalue cette main à 5 PH non perdant + 2 PP pour les deux Honneurs dans une autre suite cinquième + 3 PP pour le singleton. Avec un total de 10 PP et un total combiné de 28 PP, il devrait être très facile de réaliser un contrat à **4 Piques**.

Il est maintenant évident que la réponse avec une main minimale est simple.

La difficulté pour le répondant n'est donc pas de savoir parler mais plutôt de *savoir ne pas parler* avec des mains sans suite Majeure valable dont la distribution est débalancée.